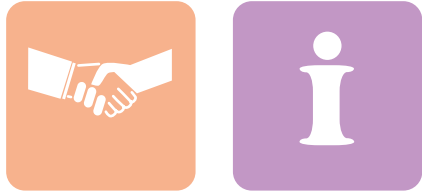




NEU START

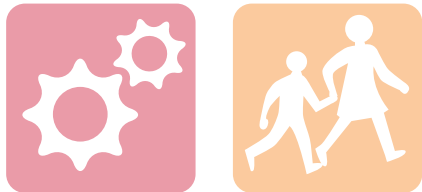
INFOS FÜR MIGRANTEN
UND MIGRANTINNEN



NOUVEAU

DÉPART

INFORMATIONS À L'INTENTION DES MIGRANTES ET MIGRANTS



Chères lectrices, chers lecteurs,

bienvenue dans la Stadt Pforzheim ! Notre brochure « NOUVEAU DÉPART » a pour but de vous accompagner afin que votre arrivée dans votre nouvelle ville se déroule sans problème.

Le nouveau départ dans une ville encore inconnue n'est pas une chose aisée. Et lorsque le pays, la langue, l'écriture et la vie quotidienne sont inconnus, il s'agit alors d'une aventure qui n'est pas toujours facile. Afin de trouver vos marques, « Nouveau départ » contient toutes les informations dont vous avez besoin pour démarrer à Pforzheim.

Nous souhaitons que vous appreniez à connaître la ville, que vous l'aimiez et que vous trouviez une nouvelle patrie pour vous et votre famille – utilisez notre brochure ainsi que nos autres services proposés dans les domaines des langues, de l'éducation et l'intégration. Ainsi, rien ne pourra entraver votre nouveau départ !



Monika Müller
Maire de la Ville

A handwritten signature in black ink that reads "Monika Müller". The script is cursive and elegant, with the first name and last name clearly distinguishable.



Monsieur Ignazio Minotta
(Italie)

Je vis depuis 25 ans à Pforzheim et je m'y sens bien depuis le premier jour. Une des clés de ma réussite a tout d'abord été d'apprendre relativement tôt la langue et de me faire comprendre en allemand. Cela m'a tout simplement facilité la vie.



Madame Bushra Lupardi
(Irak)

Pour moi, l'intégration signifie vivre ici et maintenant : parler, travailler, s'engager et apprécier les autres même s'ils sont différents. Je me réjouis à l'idée de voir les migrants reconstruire leur vie à Pforzheim.



Madame Chariklia Isaakidou
(Grèce)

En tant qu'ancienne immigrée, je connais les problèmes en Allemagne. Lorsque j'ai fait la connaissance des gens d'ici, ils étaient très ouverts et serviables. Je souhaite que tous les migrants trouvent, tout comme moi, des gens qui les aident à surmonter les difficultés quotidiennes.



Monsieur Fazli Isbilen
(Turquie)

Démarrer dans un pays étranger est difficile – pour moi aussi, tout était nouveau et inconnu il y a de cela quelques années. J'espère que cette brochure aidera les migrants à trouver leur voie dans la « jungle administrative et quotidienne » !

SOMMAIRE

PAGE

6	1. Domiciliation à Pforzheim	
7	2. Entretien avec les Ausländerbehörde	
9	3. Se loger	
9	3.1 Comment trouver un logement ?	
10	3.2 Le loyer – qu'est-ce que cela intègre ?	
13	3.3 Logement social (Sozialwohnung)	
13	3.4 Qu'est-ce que l'aide personnalisée au logement (Wohngeld) ?	
14	4. Compte courant (Girokonto)	
15	5. Intégration	
15	5.1 Integrationsbeauftragte der Stadt Pforzheim	
16	5.2 Apprendre l'allemand	
17	5.3 Cours d'intégration (Integrationskurse)	
18	5.4 Koordinierungsstelle Sprachkurse	
19	5.5 Centres de conseils pour migrants	
20	6. Travail	
20	6.1 Titre de travail (Arbeitserlaubnis) pour les ressortissants des États membres de l'UE	
21	6.2 Titre de travail pour les ressortissants des États non membres de l'UE	
22	6.3 Recherche d'emploi/placement	
23	6.4 Reconnaissance des diplômes étrangers	
24	7. Enfants	
24	7.1 Allocation familiale (Kindergeld)	
25	7.2 Allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag)	
26	7.3 Allocation parentale d'éducation (Elterngeld)	
27	7.4 Allocation de prise en charge (Betreuungsgeld)	
28	7.5 Das Bildungs- und Teilhabepaket (BuT)	
29	7.6 Inscription à la crèche et à la maternelle (Kindertagesstätte – KiTa)	
30	7.7 Inscription à l'école	
31	8. Santé	
31	8.1 Assurance santé (Krankenversicherung)	
31	8.2 Consultations médicales	
32	8.3 Vieillesse, soins et handicap	
33	9. Numéros d'appel d'urgence (Notrufnummern)	
34	10. Au quotidien	
34	10.1 Actes authentiques et traductions	
34	10.2 Permis de conduire (Führerschein)	
35	10.3 Centres familiaux (Familienzentren)	
36	10.4 Activités de loisirs et de soutien pour l'enfance et la jeunesse	
37	10.5 Sport/associations sportives (Sportvereine)	
38	11. Social	
38	11.1 Second Hand Palast	
38	11.2 Pforzheimer Tafel	
39	11.3 Pforzheim-Pass	
40	11.4 Redevance radio-télévision (Rundfunkbeitrag)	
41	12. Annexe	
41	12.1 Jours fériés dans le Baden-Württemberg	
42	12.2 À savoir concernant Pforzheim	
43	12.3 Quartiers	
44	12.4 Centre-ville de Pforzheim	
46	12.5 États membres de l'UE	
47	Mentions légales	
48	Les administrations de Pforzheim	

Sur la liste www.sozialdatenbank-pforzheim.de, vous pourrez également trouver des informations concernant les structures d'aide et les services sociaux proposés à Pforzheim.

1. Domiciliation à Pforzheim

- Toute personne qui emménage dans un logement en Allemagne doit se présenter dans un délai d'une semaine, auprès des services de déclarations domiciliaires (Meldebehörde).
- Lors d'un déménagement, il convient de procéder à une déclaration de changement de domicile dans un délai d'une semaine.
- Les personnes qui n'effectuent pas la déclaration de domicile ou de changement de domicile dans le délai imparti sont passibles d'une amende.
- À l'issue de la déclaration et de l'emménagement, il est important que le nom de famille apparaisse sur la sonnerie et la boîte aux lettres afin que le courrier puisse être dûment remis.

Déclaration de domicile	
Où ?	Bürgerzentrum ou administrations locales (Ortsverwaltungen)
Adresse	Altes Rathaus Östliche Karl-Friedrich-Str. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	lundi - mercredi 07h30 - 13h00 jeudi 08h00 - 12h00 14h00 - 18h00 vendredi 08h00 - 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Passeport ou carte d'identité• Pour les enfants, carte d'identité d'enfant (acte de naissance ; pour les actes de naissance étrangers, veuillez également fournir une traduction en allemand ou un acte de naissance international)• Contrat de location (Mietvertrag)
Que recevez-vous ?	Attestation de domicile (Anmeldebestätigung) À conserver impérativement

2. Entretien avec les Ausländerbehörde

Tout étranger qui n'est pas citoyen de l'UE et qui souhaite vivre en Allemagne doit se présenter en personne aux Ausländerbehörde.

L'entretien est **seulement** possible si vous avez **préalablement pris un rendez-vous par téléphone** :

Entretien avec les Ausländerbehörde				
Où ?	Département responsable de la migration et des réfugiés (Abteilung für Migranten und Flüchtlinge)			
Adresse	Altes Rathaus, Sockelgeschoss (SG) Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 , 75175 Pforzheim			
Disponibilité téléphonique pour convenir d'un rendez-vous	Nom de famille	Téléphone	Horaires pour nous joindre par téléphone	
	A – Bol	39-3160	lundi – jeudi	08h00 – 12h00 14h00 – 16h00
	Bom – Gau	39-2123	lundi – jeudi	08h00 – 12h00 14h00 – 16h00
	Gav – Kal	39-3161	lundi – jeudi jeudi après-midi	08h00 – 12h00 14h00 – 15h00
	Kam – Kur	39-1032	lundi – jeudi jeudi après-midi	08h00 – 12h00 14h00 – 16h00
	Kus – Pok	39-3158	lundi – jeudi	08h00 – 12h00 14h00 – 16h00
	Pol – Sor	39-3162	lundi – jeudi lundi, mardi et jeudi	08h00 – 12h00 14h00 – 16h00
	Sos – Uy	39-2509	lundi – jeudi	08h00 – 12h00
	Uz – Z	39-3159	lundi – jeudi	08h00 – 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport • Attestation de domicile (Anmeldebestätigung) • Justificatifs de revenus • Les autres documents réclamés par la personne chargée du dossier 			
Que recevez-vous ?	Titre de séjour (Aufenthaltstitel) À conserver impérativement			



Les réfugiés et demandeurs d'asile peuvent sur la base du tableau suivant, **téléphoner pour convenir d'un rendez-vous** et ensuite se présenter au bureau S10 :

Répartition alphabétique des noms de famille	Téléphone	Horaires pour nous joindre par téléphone	
A - G	39-3168	lundi - jeudi jeudi	08h00 - 12h00 14h00 - 16h00
H - Mo	39-3166	lundi - jeudi jeudi	08h00 - 12h00 14h00 - 16h00
Mp - Z	39-4264	lundi - jeudi jeudi	08h00 - 12h00 14h00 - 16h00

- L'entretien et la remise de la demande n'ont lieu qu'à la date fixée dans le hall du Altes Rathaus au sous-sol.
- Veuillez vous présenter à l'interphone lorsque vous êtes là.

3. Se loger

3.1 Comment trouver un logement ?

- Vous pouvez trouver des offres de logements
 - o dans les journaux
 - o sur Internet
 - o auprès des sociétés de construction.
- La majorité des propriétaires exigent le dépôt d'une **caution** lors de la conclusion du contrat de location (Mietvertrag).

Sociétés de construction	Adresses	Horaires de consultation	
Arlinger eG	Hohlohstr. 6 75179 Pforzheim Téléphone 07231/9 46 20 www.arlinger.de	lundi – vendredi jeudi	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Pforzheimer Bau- und Grund GmbH	Erbprinzenstr. 20 75175 Pforzheim Téléphone 07231/93 02-0 www.pforzheimerbauundgrund.de	lundi – vendredi lundi, mardi jeudi	08h00 – 12h30 13h15 – 17h00 13h15 – 18h00
Familienheim eG	Lindenstr. 39 75175 Pforzheim Téléphone 07231/93 19-0 www.familienheim-pforzheim.de	mardi	14h00 – 17h15
STADTBAU GmbH Pforzheim	Schlossberg 20 75175 Pforzheim Téléphone 07231/39 31 11 www.stadtbau-pforzheim.de	lundi, mercredi jeudi	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Huchenfeld eG	Huchenfelder Hauptstr. 105 75181 Pforzheim Téléphone 07231/97 92 70 www.baugenossenschaft-huchenfeld.de	lundi – vendredi jeudi	09h00 – 12h00 14h00 – 18h00





3.2 Le loyer- qu'est-ce que cela intègre ?

- Le loyer se compose des éléments suivants :
 - o le loyer brut (Kaltmiete) et les charges locatives (Nebenkosten). Le loyer brut est un montant de base fixe. Les charges locatives comportent, par exemple, les frais d'administration, d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux usées et de chauffage. Elles sont en général facturées annuellement au prorata de la consommation. Les charges locatives sont payées au propriétaire ou au Stadtwerke Pforzheim (SWP).
 - o L'électricité doit être souscrite séparément auprès du Stadtwerke Pforzheim (SWP) ou auprès d'un autre fournisseur d'électricité. Elle est également réglée séparément.
 - o Chaque ménage doit payer une redevance pour l'enlèvement et le traitement des déchets. Les déchets sont ainsi collectés régulièrement.
 - L'inscription s'effectue au moyen d'un bordereau que le propriétaire de la maison/gérant de l'immeuble doit signer. Le bordereau doit ensuite être remis au **ServiceCenter Abfallwirtschaft, Am Mühlkanal 8, 75172 Pforzheim**. Afin de pouvoir enregistrer les levées, toutes les poubelles sont équipées d'une puce.
 - En fonction de la commande, les déchets sont collectés une fois par semaine ou tous les 14 jours. Afin de pouvoir être vidée, la poubelle (avec le couvercle bien fermé) doit être placée sur le bord du trottoir au plus tôt à partir de 18h00 la veille de la collecte, et au plus tard à 6h30 le matin de la collecte.



Poubelle grise
pour les déchets résiduels

Poubelle marron
pour les biodéchets



Poubelle jaune
Sac jaune
emballages en métal, plastique
et matériau composite



- Les jours des collectes peuvent être trouvés dans le calendrier qui vous a été envoyé ou sur Internet (www.abfallwirtschaft-pforzheim.de/kundenportal/abfallkalender). Ils sont répartis en fonction des rues et numéros de rue.

Le calendrier des jours de collecte des déchets peut également être obtenu auprès des services suivants :

- **ServiceCenter Abfallwirtschaft, Am Mühlkanal 8, 75172 Pforzheim**
 - **Technische Dienste/Abfallwirtschaft, Am Waisenhausplatz 26, 75172 Pforzheim**
 - **Administrations locales (Ortsverwaltungen) de Büchenbronn, Eutingen, Hohenwart, Huchenfeld, Würm**
- À Pforzheim, les déchets doivent être triés selon qu'il s'agit de déchets résiduels, de papiers, de verres ou de matériaux d'emballage. Les biodéchets comme par exemple, les restes de fruits, de salades et de légumes, les épluchures de pommes de terre, le marc de café, les sachets de thé, les restes de repas peuvent être jetés dans la poubelle pour déchets organiques. Si vous n'avez pas de poubelle pour les déchets organiques, vous pouvez alors jeter ces déchets avec les déchets résiduels.
 - Les employés communaux de la gestion des déchets (tél. 07231/39-1393) se tiennent à votre disposition pour toutes questions complémentaires, et ce, aux jours et horaires suivants :

lundi – vendredi 7h30 – 12h00
jeudi 13h30 – 18h00

Containers pour verres
pour les bouteilles et verres,
tri par couleurs



Papier
en paquet
ou dans la
poubelle bleue





3.3 Logement social (Sozialwohnung)

En Allemagne, les personnes ayant des revenus modestes peuvent louer des logements à loyer modéré, des logements dits « sociaux » (Sozialwohnungen). À Pforzheim comme ailleurs, le nombre de ces logements est limité. Afin de pouvoir louer un logement social, il est nécessaire de détenir un **certificat attestant d'un droit au logement (Wohnberechtigungsschein)**.

Demande de certificat attestant d'un droit au logement (Wohnberechtigungsschein)	
Où ?	Jugend- und Sozialamt Sachgebiet Wohnungswesen/Wohnungssicherung
Adresse	Zehnthofstr. 10 - 12, Zimmer 501 75175 Pforzheim Tél. 07231 / 39-23 88
Horaires de consultation (seulement sur rendez-vous)	lundi 08h00 - 12h00 mercredi 08h00 - 12h00 jeudi 14h00 - 18h00 vendredi 08h00 - 12h00 Rendez-vous à fixer par téléphone
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Passeport ou carte d'identité• Justificatifs de revenus• Contrat de location (Mietvertrag) actuel
Que recevez-vous ?	Certificat attestant d'un droit au logement À conserver impérativement



3.4 Qu'est-ce que l'aide personnalisée au logement (Wohngeld) et où peut-on l'obtenir ?

- L'aide personnalisée au logement est une subvention permettant aux personnes ayant de faibles revenus de pouvoir louer un logement.
- En principe, toute personne ayant de faibles revenus peut déposer une demande d'aide personnalisée au logement.
- Le formulaire de demande et d'autres informations peuvent être obtenus auprès du service chargé des demandes d'aide personnalisée au logement.

Demande d'aide personnalisée au logement	
Où ?	Jugend- und Sozialamt Sachgebiet Wohngeld
Adresse	Zehnthofstr. 10 - 12 75175 Pforzheim
Horaires de consultation (seulement sur rendez-vous)	lundi 08h00 - 12h00 mercredi 08h00 - 12h00 jeudi 14h00 - 18h00 vendredi 08h00 - 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Passeport ou carte d'identité• Justificatifs de revenus• Contrat de location (Mietvertrag)
Que recevez-vous ?	Octroi/refus de l'aide personnalisée au logement À conserver impérativement

4. Compte courant (Girokonto)

En Allemagne, chaque famille doit disposer d'un compte bancaire = compte courant, afin que l'argent de la famille (par ex. salaire, allocations chômage (Arbeitslosengeld), aides sociales (Sozialhilfe), allocation familiale (Kindergeld)) puisse être transféré sur ce compte. Ce compte permet également de payer le loyer, l'électricité et les factures de téléphone.

- Vous devez donc ouvrir un compte auprès d'une banque (par exemple Sparkasse, Volksbank, Postbank ou autres).

Ouverture d'un compte courant	
Où ?	La banque de votre choix
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Passeport ou carte d'identité• Titre de séjour (Aufenthaltstitel)
Que recevez-vous ?	Carte avec numéro de compte À conserver impérativement

5. Intégration

5.1 Integrationsbeauftragte der Stadt Pforzheim

abc

L'aide à l'intégration des migrantes et migrants vivant à Pforzheim est importante pour la ville.

Cette mission est assurée par l'Integrationsbeauftragte. Elle soutient et conseille (en consultation avec la conseillère municipale pour l'éducation et les affaires sociales) l'administration et le conseil municipal sur les questions spécifiques de l'intégration. L'Integrationsbeauftragte planifie et coordonne les projets et mesures renforçant l'intégration et la cohésion sociale. En tant qu'interlocutrice centrale de la Stadt Pforzheim, elle travaille en étroite collaboration avec un grand nombre d'entités indépendantes et d'organisations de migrants.

Integrationsbeauftragte	
Nom	Anita Gondek
Adresse	Marktplatz 4, 75175 Pforzheim
Bureau	309, 3. Stock (Jugend- und Sozialamt)
Téléphone	07231/39 2117
E-mail	anita.gondek@stadt-pforzheim.de

5.2 Apprendre l'allemand

Afin de pouvoir bien vivre en Allemagne en tant que migrant(e), c'est-à-dire y trouver un emploi, entrer en contact avec d'autres personnes, assister les enfants à l'école et participer de manière active à la vie sociale et culturelle allemande, il est nécessaire d'apprendre la langue allemande. C'est pourquoi, les migrant(e)s ont le droit, voire le devoir en vertu de la loi allemande relative au séjour des étrangers (Aufenthaltsgesetz), de participer une fois à un **cours d'intégration (Integrationskurs)**.

- Les personnes qui ont le droit de participer à un cours d'intégration **peuvent** s'inscrire à un cours d'allemand (voir 5.4) auprès du **Koordinierungsstelle Sprachkurse**.
- Les personnes qui sont contraintes de participer à un cours d'intégration par le service de la migration et des réfugiés ou par le Jobcenter **doivent** s'inscrire au plus vite audit cours auprès du **Koordinierungsstelle Sprachkurse** (voir 5.4) et y participer conformément aux dispositions légales.
- La non-participation à un cours d'intégration peut avoir des conséquences négatives :
 - o la durée du séjour peut être réduite ;
 - o les prestations sociales par ex. l'allocation chômage II (Arbeitslosengeld II), les aides sociales (Sozialhilfe) peuvent être réduites ;
 - o une amende peut être infligée.

5.3 Cours d'intégration (Integrationskurse)

- Un cours d'intégration se compose d'un **cours de langue** (600 heures minimum) et d'un **cours d'orientation** (60 heures). Le cours de langue permet d'avoir des connaissances de base de la langue allemande (jusqu'au niveau B1 maximum). Le cours d'orientation permet d'acquérir des connaissances sur la culture, le système juridique et l'histoire de l'Allemagne.
- Si nécessaire, il est possible de participer à des **cours d'intégration spéciaux** (par ex. cours d'intégration pour les jeunes, les femmes et les parents) qui comprennent entre 900 et 1 200 heures de cours de langue et 60 heures de cours d'orientation.
- Des **cours d'intégration avec alphabétisation préalable** (300 heures) sont proposés aux migrant(e)s qui ne savent ni lire, ni écrire.
- La participation au cours d'intégration est payante. Sur demande, vous pouvez toutefois être exonéré de ces frais.
- L'inscription aux cours d'intégration s'effectue de manière centralisée auprès du **Koordinierungsstelle Sprachkurse** situé Schlossberg 15 (voir 5.4).

5.4 Koordinierungsstelle Sprachkurse

Un centre de coordination se charge d'organiser les cours d'intégration (Integrationskurse) et de fournir des conseils sur les autres cours de langue disponibles à Pforzheim.

Toutes les personnes qui souhaitent participer à un cours d'intégration obligatoire ou à titre volontaire **doivent** s'inscrire auprès du Koordinierungsstelle Sprachkurse.

Koordinierungsstelle Sprachkurse		
Où ?	Jugend- und Sozialamt Koordinierungsstelle Sprachkurse	
Adresse	Schlossberg 15, (juste à côté du Jobcenter, Blumenhof 4) 4. Stock, merci de bien vouloir utiliser l'ascenseur B (derrière) 75175 Pforzheim	
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou carte d'identité • Titre de séjour (Aufenthaltstitel) • Autres documents si nécessaire 	
Horaires de consultation	lundi, mardi, vendredi	9h00 – 12h00
	mercredi	Renseignement téléphonique 9h00 – 12h00 Tél. 07231/39-28 62 ou 39-28 63
	jeudi	13h00 – 17h00
Que recevez-vous ?	Placement dans un cours d'intégration adapté, conseil concernant les cours de langue disponibles à Pforzheim	

5.5 Centres de conseils pour migrants

- Si vous avez des problèmes ou des questions, vous pouvez contacter à tout moment les centres de conseils pour migrants.
- Il y a 3 centres de conseils pour migrants à Pforzheim :

Conseil pour les adultes		
Où ?	Caritasverband Pforzheim e.V.	Diakonie Pforzheim
Adresse	Blumenhof 6 75175 Pforzheim	Pestalozzistr. 2 75172 Pforzheim
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou carte d'identité • Documents au sujet desquels vous avez des questions 	
Horaires de consultation	lundi 14h00 – 17h30 mercredi 14h00 – 17h30 vendredi 09h00 – 12h00 Tél. 07231 / 128 126 Salvatore Galluzzo	Rendez-vous à fixer par téléphone Tél. 07231 / 3 78 78 Sonja Ehmann

Conseil pour la jeunesse	
Où ?	Jugendmigrationsdienst Pforzheim (JMD)
Adresse	Bleichstr. 81 75173 Pforzheim Tél. 07231 / 38 61 70 Joachim Gärtner et Silvia Ferreira
Horaires de consultation	lundi 10h00 – 12h00 mercredi 13h00 – 15h00 ou rendez-vous à fixer par téléphone
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou carte d'identité • Documents sur lesquels vous avez des questions



6. Travail

6.1 Titre de travail (Arbeitserlaubnis) pour les personnes venant des États membres de l'UE

Les citoyen(ne)s des États membres de l'UE peuvent travailler en Allemagne. Ils n'ont besoin d'aucune autorisation particulière. Ils disposent des mêmes droits que les Allemands.

Les personnes venant de Croatie doivent demander un titre de travail (au moins) jusqu'au 30 juin 2015. Il existe des exceptions pour les employés qualifiés et diplômés, pour les travailleurs saisonniers, ainsi que pour les personnes qui souhaitent effectuer une formation professionnelle en Allemagne.

Des informations sont disponibles auprès la Zentrale Auslands- und Fachvermittlung (ZAV) au numéro suivant 0228/713 20 20 ou sur Internet : www.make-it-in-germany.com.



6.2 Titre de travail (Arbeitserlaubnis) pour les personnes ne venant pas des États membres de l'UE

- Les migrant(e)s peuvent travailler en Allemagne si leur titre de séjour (Aufenthaltstitel) l'autorise. Les autorisations respectives peuvent être obtenues auprès des Ausländerbehörde.

Votre titre de séjour peut, entre autres, contenir les remarques suivantes sur le thème du « Travail » :

- o « **Erwerbstätigkeit gestattet** »
Cela signifie que vous pouvez travailler pour un employeur et/ou exercer une profession indépendante.
 - o « **Beschäftigung gestattet, selbständige Tätigkeit nicht gestattet** »
Cela signifie que vous pouvez travailler pour un employeur, mais que vous ne pouvez exercer aucune profession indépendante.
 - o « **Erwerbstätigkeit nur mit Erlaubnis der Ausländerbehörde gestattet** »
Cela signifie que si vous avez trouvé un emploi et/ou souhaitez exercer une activité indépendante, vous devez alors faire une demande d'autorisation auprès des Ausländerbehörde. Ce n'est qu'avec l'autorisation des Ausländerbehörde que vous pouvez exercer votre activité.
- Pour plus d'informations, veuillez contacter les Ausländerbehörde.



6.3 Recherche d'emploi/placement

- Si vous n'avez pas d'emploi, vous pouvez contacter l'**Agentur für Arbeit Pforzheim**.
- Si vous souhaitez vous informer sur l'allocation chômage II (Arbeitslosengeld II dit « Hartz IV ») ou si vous la percevez déjà, veuillez alors vous adresser au **Jobcenter Pforzheim**.

Inscription en tant que chercheur d'emploi

Où ?	Agentur für Arbeit Pforzheim	Jobcenter Pforzheim
Adresse	Luisenstr. 32, 75172 Pforzheim Tél. 0800 4 5555 00 (appel gratuit)	Blumenhof 4, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	lundi 08h00 – 13h00 mardi 08h00 – 13h00 mercredi 08h00 – 13h00 jeudi 08h00 – 13h00 14h00 – 18h00 vendredi 08h00 – 13h00	lundi – mercredi 08h00 – 12h00 jeudi 14h00 – 18h00 vendredi 08h00 – 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'identité ou passeport avec attestation de domicile (Anmeldebestätigung) • Curriculum vitæ 	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou carte d'identité • Attestation de domicile
Que recevez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et conseil lors de la recherche d'emploi, pour la qualification et pour la formation • Aide financière (par ex. demande de l'allocation chômage I (Arbeitslosengeld I)) 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de l'allocation chômage II • Aide et conseil lors de la recherche d'emploi, pour la qualification et la formation • Aide financière telle que l'allocation chômage II

- Vous recevrez de plus amples informations sur les thèmes de la formation, de l'emploi et de la formation continue auprès du Berufsinformationszentrum (BiZ) situé dans le bâtiment de l'**Agentur für Arbeit Pforzheim**.

Horaires d'ouverture du BiZ Pforzheim

lundi – mercredi 08h00 – 16h00
 jeudi 08h00 – 18h00
 vendredi 08h00 – 13h00



6.4 Reconnaissance des diplômes étrangers

Si vous avez obtenu un diplôme ou appris un métier dans votre pays d'origine, vous pouvez le faire évaluer et reconnaître en Allemagne. Ceci constitue une condition préalable à votre intégration sur le marché du travail allemand.

Vous recevrez ici de l'aide et des conseils en ce qui concerne la procédure de reconnaissance :

<p>Gesellschaft für berufliche Eingliederung (GBE) Renate Bertsch, Monika Freisler Bleichstr. 56 – 68 (Hausnr. 64, 2. Stock) 75173 Pforzheim Tél. 07231/39-34 32, 39-34 22 seulement pour les migrants ne venant pas des États membres de l'UE (rendez-vous à fixer par téléphone)</p>	<p>Q-Prints&Service FABÈ – Beratungszentrum Frau und Beruf Daniela Schneider, Chris Meyer, Christa Reis Simmlerstr. 10 75172 Pforzheim Tél. 07231/56603-504 (rendez-vous à fixer par téléphone)</p>
<p>Caritasverband Pforzheim e. V. Salvatore Galluzzo Blumenhof 6 75175 Pforzheim Tél. 07231/128126 (rendez-vous à fixer par téléphone)</p>	<p>Diakonie Pforzheim Sonja Ehmann Pestalozzistr. 2 75172 Pforzheim Tél. 07231/37878 (rendez-vous à fixer par téléphone)</p>
<p>Welcome Center Nordschwarzwald Industrie- und Handelskammer Nordschwarzwald (IHK) Stefan Dinter Dr.-Brandenburg-Str. 6 75173 Pforzheim Tél. 07231/201-333 dinter@pforzheim.ihk.de www.welcome-to-nordschwarzwald.de</p>	<p>Stadt Pforzheim Jugend- und Sozialamt Integrationsbeauftragte Marktplatz 4 75175 Pforzheim Tél. 07231/39-35 88 (mardi et jeudi, rendez-vous à fixer par téléphone)</p>

Le premier service de consultation pour le district régional de Karlsruhe, et donc pour Pforzheim, est :

Interkulturelles Bildungszentrum Mannheim gGmbH (ikubiz)
Lortzingstr. 3, 68169 Mannheim, tél. 0621-156 73 73

Vous trouverez de plus amples informations sur Internet
www.berufliche-erkennung.de et www.erkennung-in-deutschland.de.



7. Enfants

7.1 Allocation familiale (Kindergeld)

- Les migrant(e)s ayant leur résidence permanente en Allemagne peuvent recevoir l'allocation familiale.
- L'allocation familiale est en principe versée jusqu'au 18^e anniversaire de l'enfant ; elle peut être prolongée dans certains cas.
- L'allocation familiale est versée mensuellement sur le compte courant (Girokonto) des parents.
- La demande d'allocation familiale est traitée par la Familienkasse Nagold.

Demande d'allocation familiale		
Où ? Numéro de téléphone Internet	Familienkasse Nagold, Agentur für Arbeit 0800 4 5555 30 (appel gratuit) www.arbeitsagentur.de	
Adresse	Familienkasse Nagold Bahnhofstr. 37 72202 Nagold	Agentur für Arbeit Pforzheim Luisenstr. 32 75172 Pforzheim
Horaires de consultation	lundi 08h00 – 12h00 mardi 08h00 – 12h00 mercredi fermé jeudi 08h00 – 12h00 14h00 – 18h00 vendredi 08h00 – 12h00	lundi 08h00 – 13h00 mardi 08h00 – 13h00 mercredi 08h00 – 13h00 jeudi 08h00 – 13h00 14h00 – 18h00 vendredi 08h00 – 13h00
Quelles preuves devez-vous joindre à la demande ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou carte d'identité • Pour les nouveau-nés : acte de naissance • Pour les enfants scolarisés : attestation scolaire • Pour les enfants en formation : contrat de formation (formulaire KG 5b) • Pour les enfants âgés de plus de 18 ans : certificat attestant de la conclusion de la formation initiale et de l'activité professionnelle (formulaire KG 5d) 	
Où devez-vous remettre la demande d'allocation familiale dûment remplie ?	Familienkasse Nagold Bahnhofstr. 37 72202 Nagold (en mains propres ou courrier)	
Que recevez-vous ?	Décision relative à l'allocation familiale À conserver impérativement	

Le formulaire de demande est également disponible sur : www.arbeitsagentur.de
 > Bürgerinnen & Bürger > Familie und Kinder > Kindergeld, Kinderzuschlag > Kindergeld



7.2 Allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag)

- L'allocation pour enfant à charge est une prestation complémentaire à l'allocation familiale (Kindergeld) ; elle est attribuée aux enfants mineurs et aux enfants âgés de moins de 25 ans non mariés vivant dans des familles n'ayant pas suffisamment de revenus.
- Les parents peuvent faire une demande d'allocation pour enfant à charge, lorsque leurs revenus ne permettent pas de répondre à leurs besoins et à ceux de leur(s) enfant(s) de moins de 25 ans.
- L'allocation pour enfant à charge est calculée selon les revenus et le patrimoine des parents et des enfants ; elle ne dépasse toutefois pas 140 euros/mois par enfant non marié de moins de 25 ans.

Demande d'allocation pour enfant		
Où ?	Familienkasse Nagold	
Adresse	Adresse pour les visiteurs Familienkasse Nagold Bahnhofstr. 37 72202 Nagold	Adresse postale Familienkasse Nagold 72199 Nagold Tél. 01801/546337* <small>* appel depuis un téléphone fixe 3,9 ct/min ; appel depuis un téléphone mobile, 42 ct/min maximum</small>
Horaires de consultation	lundi	08h00 – 12h00
	mardi	08h00 – 12h00
	mercredi	fermé
	jeudi	08h00 – 12h00 14h00 – 18h00
	vendredi	08h00 – 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Demande d'allocation pour enfant à charge. Le formulaire peut être obtenu au numéro 01801/54 63 37 ou sur Internet.• Justificatifs de revenus et de patrimoine. Si une demande d'allocation chômage II (Arbeitslosengeld II) a été déposée auprès de l'Agentur für Arbeit ou du Jobcenter, il n'est pas nécessaire de présenter de nouveau de justificatifs de revenus ou de patrimoine. La Familienkasse recueillera alors les données nécessaires relatives aux revenus et actifs auprès de ces institutions.	
Que recevez-vous ?	Décision relative à l'octroi ou au refus de l'allocation pour enfant à charge. À conserver impérativement	

Le formulaire de demande est également disponible sur : www.arbeitsagentur.de
> Bürgerinnen & Bürger > Familie und Kinder > Kindergeld, Kinderzuschlag > Kinderzuschlag



7.3 Allocation parentale d'éducation (Elterngeld)

- L'allocation parentale d'éducation est octroyée à la mère ou au père après la naissance de l'enfant lorsqu'ils :
 - o sont domiciliés en Allemagne et disposent d'un titre de séjour (Aufenthaltserlaubnis) valide
 - o s'occupent eux-mêmes de l'enfant
 - o vivent avec leur enfant au sein du même foyer
 - o ne travaillent pas plus de 30 heures par semaine
 - o étudient ou sont en formation.
- L'allocation est payée au maximum pendant 14 mois.

Demande d'allocation parentale d'éducation	
Où ?	Jugend- und Sozialamt, Wirtschaftliche Jugendhilfe
Adresse	Altes Rathaus, A 210 Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	lundi, mercredi 08h00 – 12h00 jeudi 14h00 – 18h00 vendredi 08h00 – 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Demande d'allocation parentale d'éducation dûment remplie• Copie du titre de séjour• Original de l'acte de naissance de l'enfant pour lequel l'allocation parentale d'éducation est demandée• Copies des actes de naissance des autres frères et sœurs de moins de 6 ans vivant au sein du même foyer• Certificat de l'employeur, ou copies des preuves de revenus des 12 derniers mois civils avant la naissance• Certificat d'assurance de santé (Krankenversicherung) relatif à l'obtention de prestations de maternité• Copie de la décision actuelle relative à l'obtention de prestations sociales ou de revenus de remplacement
Que recevez-vous ?	Décision relative au montant et à la durée de l'allocation parentale d'éducation À conserver impérativement



7.4 Allocation de prise en charge (Betreuungsgeld)

L'allocation de prise en charge est versée aux parents dont l'enfant est né à partir du 1^{er} août 2012 et qui s'occupent de leur enfant exclusivement chez eux. En règle générale, l'allocation de prise en charge est versée du premier jour du 15^e mois de vie de l'enfant et ce, jusqu'au 36^e mois. Il s'agit d'une prestation en espèces non imposable. L'allocation de prise en charge est une prestation prioritaire. Elle est imputée à l'allocation chômage II (Arbeitslosengeld II), à l'aide sociale (Sozialhilfe) et à l'allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag).

Seul(e)s certain(e)s migrant(e)s ont droit à l'allocation de prise en charge. Vous obtiendrez plus de détails lors du dépôt de la demande.

Les formulaires de demande sont disponibles auprès de la L-Bank de Karlsruhe (via un numéro d'appel) ou sur la page d'accueil de la L-Bank Karlsruhe :

- Adresse : L-Bank, Schlossplatz 10, 12 und 21, 76113 Karlsruhe
- Téléphone : 0721/150-0
- Fax : 0721/150-3191
- Hotline : 0800 6645 471
- Horaires de service : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
(gratuit depuis un téléphone fixe en Allemagne ou depuis un fournisseur/réseau allemand de téléphonie mobile)
- E-mail : familienfoerderung@l-bank.de

Demande d'allocation de prise en charge	
Où ?	L-Bank Karlsruhe (voir ci-dessus) Jugend- und Sozialamt, Jugendhilfe – Aides financières, offices des curatelles et des tutelles (Finanzielle Hilfen, Beistandschaften und Amtsvormundschaften) – (formulaires de demande uniquement)
Adresse	seulement pour la remise de la demande Jugend- und Sozialamt, Jugendhilfe – Finanzielle Hilfen, Beistandschaften und Amtsvormundschaften – Altes Rathaus, A 210, Östliche Karl-Friedrich-Str. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	lundi, mercredi 08h00 – 12h00 jeudi 14h00 – 18h00 vendredi 08h00 – 12h00
Que devez-vous apporter ?	Demande d'allocation de prise en charge dûment remplie et signée
Que recevez-vous ?	Décision de la L-Bank relative au montant et à la durée de l'allocation de prise en charge À conserver impérativement



7.5 Le Bildungs- und Teilhabepaket (BuT)

Le BuT du gouvernement fédéral permet aux enfants des familles ayant de faibles revenus d'avoir plus de chances d'un point de vue scolaire et professionnel pour l'avenir.

Les familles recevant les prestations suivantes bénéficient d'un droit au BuT :

- Allocation chômage II (Arbeitslosengeld II) ou aide sociale (Sozialhilfe) en vertu du SGB II (code de la sécurité sociale allemand)
- Aide sociale en vertu du SGB XII (code de la sécurité sociale allemand) et du § 2 AsylbLG (loi allemande sur les prestations aux demandeurs d'asile)
- Aide personnalisée au logement (Wohngeld) et/ou
- Allocation pour enfant à charge (Kinderzuschlag).

Les prestations du BuT couvrent :

- Le déjeuner dans les crèches, maternelles (Kindertagesstätte – KiTa), écoles et garderies d'enfants.
- Les frais d'adhésion aux associations/activités culturelles, sportives et de loisirs
- Le paiement des excursions des crèches, maternelles et écoles
- Le soutien scolaire
- Les fournitures scolaires
- Les services de transports scolaires.

Demande d'octroi des prestations du BuT

Où ? Adresse	Pour le bénéficiaire de l'aide personnalisée au logement, de l'allocation pour enfant à charge et de l'aide sociale	Pour le bénéficiaire de prestations aux demandeurs d'asile	Pour le bénéficiaire de l'allocation chômage II
	Jugend- und Sozialamt Zehnhofstr. 10 – 12 Büro 212/213, 75175 Pforzheim Tél. 0 72 31 / 39-10 97	Jugend- und Sozialamt Zehnhofstr. 10 – 12 3. Stock 75175 Pforzheim	Jobcenter Pforzheim Verwaltungsgebäude Blumenhof 4 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Jugend- und Sozialamt lundi, mercredi, vendredi 08h00 – 12h00 jeudi 14h00 – 18h00 Seulement sur rendez-vous	Jobcenter de Pforzheim lundi – mercredi, vendredi 08h00 – 12h00 jeudi 14h00 – 18h00	
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou carte d'identité • Le cas échéant, le formulaire de demande de prestations du Bildungs- und Teilhabepaket dûment rempli (les demandes peuvent être obtenues auprès du Jugend- und Sozialamt ou du Jobcenter Pforzheim) • Les documents éventuellement manquants seront demandés lors de l'entretien. 		
Que recevez-vous ?	Décision relative au montant et à la durée des prestations d'éducation et de participation À conserver impérativement		



7.6 Inscription à la crèche et à la maternelle (Kindertagesstätte – KiTa)

En Allemagne, il existe une grande offre de services de garde d'enfants. Les structures telles que les crèches, les maternelles et les garderies complètent la garde et l'éducation au sein de la famille. En Allemagne, chaque enfant de 1 an révolu dispose d'un droit d'être accueilli dans une structure de garde d'enfants jusqu'à ce qu'il rentre à l'école.

- Si votre enfant est âgé de moins de 6 ans, vous pouvez l'inscrire dans la crèche ou l'école maternelle de votre choix. Il pourra ainsi apprendre la langue allemande le plus tôt possible.
- À Pforzheim, il est nécessaire (depuis 2014) d'inscrire votre enfant sur une liste d'attente. Vous pouvez vous en occuper seul sur Internet www.pforzheim.de/Kinderbetreuung. Vous pouvez aussi vous rendre à la Zentrale Vormerkstelle (voir ci-dessous) ou directement dans une crèche ou une maternelle.
- Les frais de crèche et de maternelle sont prélevés mensuellement. Sur demande, il est possible d'en être exonéré en partie ou en totalité.

Liste d'attente pour l'inscription dans une crèche ou une maternelle

Où ?	Liste d'attente sur Internet, Zentrale Vormerkstelle ou crèche/maternelle
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Passeports des parents• Carte d'identité de l'enfant ou acte de naissance de l'enfant à inscrire• Pforzheim-Pass (le cas échéant)
Que recevez-vous ?	Une place en crèche ou en maternelle à une date déterminée
<h3>Assistance dans les cas particuliers</h3>	
Où ?	Amt für Bildung und Sport, Zentrale Vormerkstelle, Zimmer 1.08, tél. 07231 / 39-16 59
Adresse	Lindenstr. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	lundi, mercredi, vendredi 08h00 – 12h00 mardi 14h00 – 16h00 jeudi 14h00 – 18h00
Que recevez-vous ?	<ul style="list-style-type: none">• Conseil• Adresses des crèches, maternelles, voir également : http://www.pforzheim.de/bildung/kinderbetreuung-0-6-jahre.html



7.7 Inscription à l'école

En Allemagne, l'enseignement est obligatoire, ce qui signifie que tous les enfants doivent aller à l'école dès 6 ans. L'école est gratuite. La formation scolaire initiale commence avec l'école primaire (Grundschule) qui dure quatre ans. L'enfant va ensuite dans un établissement d'enseignement secondaire comme un établissement technique spécialisée (Werkrealschule), un établissement d'enseignement général (Realschule) ou un lycée (Gymnasium).

- Les enfants de 6 à 10 ans sont inscrits dans une école primaire située dans le district scolaire dans lequel ils résident.
- À partir de 10 ans, les enfants sont généralement scolarisés dans un établissement situé près de leur domicile.
- L'enfant doit être présent lors de l'inscription.

Inscription directe à l'école

Où ?	Établissements scolaires par quartier, voir également : http://www.pforzheim.de/bildung/schulen-im-ueberblick.html
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Passeport ou carte d'identité des parents• Acte de naissance de l'enfant
Que recevez-vous ?	Date pour la scolarisation de votre enfant

8. Santé

8.1 Assurance santé (Krankenversicherung)

En Allemagne, chaque citoyen doit avoir une assurance santé. Il existe de nombreuses caisses d'assurance maladie en Allemagne. Les caisses d'assurance maladie (Krankenkassen) de Pforzheim peuvent être trouvées dans l'annuaire ou sur Internet à l'aide du mot-clé « Krankenkassen » (caisses d'assurance maladie).

- L'inscription auprès de la caisse d'assurance maladie de votre choix est effectuée
 - o lors d'un entretien personnel ou
 - o par l'employeur ou
 - o par l'Agentur für Arbeit/Jobcenter.
- Si le/la conjoint(e) est déjà assuré(e), l'autre conjoint(e) et les enfants communs (jusqu'à l'âge limite) peuvent être couverts gratuitement auprès de la même caisse d'assurance maladie.

8.2 Consultations médicales

Si vous ou votre enfant êtes malade, consultez tout d'abord le médecin généraliste de votre quartier. Si un traitement supplémentaire par un spécialiste est nécessaire, le médecin généraliste vous redirigera.





8.3 Vieillesse, soins et handicap

Vous pouvez adresser gratuitement toutes les questions relatives aux thèmes

- o de la vieillesse
- o des soins aux personnes âgées et aux personnes malades
- o de l'accompagnement et de l'assistance aux personnes handicapées

au **Pflegestützpunkt Pforzheim**.

Questions relatives aux thèmes de la vieillesse, des soins et handicaps

Où ?	Pflegestützpunkt Pforzheim Voir également pflegestuetzpunkt@stadt-pforzheim.de et www.pflegestuetzpunkt-pforzheim.de
Adresse	Östliche Karl-Friedrich-Str. 9 75175 Pforzheim (en face de l'Altes Rathaus)
Horaires de consultation	lundi – mercredi, vendredi 10h00 – 13h00 jeudi 14h00 – 18h00 Téléphone 07231/39-38 38 ou 39-38 39
Que recevez-vous ?	Assistance et informations sur les thèmes de la vieillesse, des soins et du handicap

9. Numéros d'appel d'urgence (Notrufnummern)

En Allemagne et comme dans tout autre pays, l'intervention des services d'urgence peut être requise dans certaines situations d'urgence. Un **appel d'urgence** est effectué afin d'obtenir l'assistance rapide et professionnelle de la **police** (par exemple en cas de vol, de cambriolage, d'agression, mais aussi dans les cas de violence domestique), des **sapeurs-pompiers** (en cas d'incendie dans l'appartement ou dans la maison) ou d'un **médecin des services de secours/ médecin d'urgence** (en présence de blessure physique suite à un accident ou lors de maladie soudaine pouvant causer la mort).

Numéros d'appel d'urgence	
Polizei	110
Feuerwehr	112
Rettungsdienst (Notarzt)	112
Giftnotrufzentrale	07 61 / 1 92 40

- o Les **numéros d'urgence** 110 et 112 peuvent être contactés gratuitement depuis tous les téléphones fixes et portables.



10. Au quotidien

10.1 Actes authentiques et traductions

- En Allemagne, de nombreuses formalités requièrent une traduction certifiée de vos documents (par ex. : extrait d'acte de naissance, acte de mariage).
- Les documents étrangers doivent être traduits par un traducteur assermenté. Les coordonnées peuvent être trouvées en ligne ou dans les « Gelbe Seiten » (pages jaunes) à la rubrique « Dolmetscher/Übersetzer » (interprète/traducteur).

10.2 Permis de conduire (Führerschein)

- Un permis de conduire étranger est valable seulement six mois à compter de la date à partir de laquelle vous avez emménagé dans un appartement en Allemagne et y êtes domicilié. À l'issue de ce délai, le permis de conduire n'est plus reconnu, ce qui signifie que vous n'êtes plus autorisé à conduire un véhicule (exception : permis de conduire de l'UE).
- Veuillez vous adresser au Bürgerzentrum avant l'expiration du délai de 6 mois, afin de savoir si le permis de conduire doit être échangé.
- Si votre permis de conduire doit être échangé, veuillez alors en faire la demande au centre municipal. Il est possible que vous deviez passer un examen théorique et pratique dans une école de conduite.
- Les questions spécifiques doivent être traitées au cas par cas. Le centre municipal se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et demandes d'informations.

Demande d'échange du permis de conduire étranger

Où ?	Bürgerzentrum ou administrations locales (Ortsverwaltungen)
Adresse	Altes Rathaus, Östliche Karl-Friedrich-Str. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	lundi – mercredi 07h30 – 13h00 jeudi 08h00 – 12h00 14h00 – 18h00 vendredi 08h00 – 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou carte d'identité • Photo d'identité actuelle pour document biométrique • Permis de conduire étranger avec traduction en langue allemande
Que recevez-vous ?	Un permis de conduire valide en Allemagne



10.3 Centres familiaux (Familienzentren)

- Les centres familiaux de Pforzheim sont des lieux de rencontre pour les enfants, les jeunes, les hommes, les femmes et les personnes âgées de toutes les nations et de toutes les cultures. Ils vous permettent d'obtenir des informations utiles sur votre quartier et de participer aux différentes activités proposées par le centre familial (par exemple : aide aux devoirs, cours de langue, conseils pour les parents, activités de loisirs pour les enfants et les jeunes).
- Il y a 6 centres familiaux à Pforzheim :

Centres familiaux	Adresses
Familienzentrum Ost	Zeppelinstr. 20 75175 Pforzheim Tél. 07231/15 45 600
LukasZentrum Familienzentrum der Pforzheimer Weststadt	Maximilianstr. 38 75172 Pforzheim Tél. 07231/4 13 79-19
Zentrum für Familien/Mehrgenerationenhaus im Bernhardushaus	Barfußbergasse 12 75172 Pforzheim Tél. 07231/128-666
Familienzentrum Au	Calwer Str. 2 - 6 75175 Pforzheim Tél. 07231/41 44 06
Familienzentrum Nord Pforzheimer Stadtmission	Sachsenstr. 30 75177 Pforzheim Tél. 07231/77 89 608
Bürgerhaus Buckenberg/Haidach und Hagenschieß e.V.	Marienburgerstr. 18 75181 Pforzheim Tél. 07231/6 78 00

10.4 Activités de loisirs et de soutien pour l'enfance et la jeunesse

Pforzheim propose de nombreuses activités de loisirs et de soutien aux enfants et aux jeunes :

Stadtjugendring Pforzheim

SJR Betriebs GmbH, Oranierstr. 15,
75175 Pforzheim, tél. 07231/14 42 80,
www.sjr-pforzheim.de

Le Stadtrugendring Pforzheim, SJR Betriebs GmbH, représente les intérêts des enfants et des jeunes de Pforzheim. Organe de tutelle de divers centres de loisirs, il est actif dans le travail mobile des jeunes et dispose même de plusieurs locaux fixes dans plusieurs districts dédiés à la jeunesse Il propose également un service mobile pour les enfants. Pendant les vacances scolaires, le SJR propose une large gamme d'activités de loisirs. La Haus der Jugend (Westliche 77, 75172 Pforzheim) est le plus grand centre du SJR.

Beratungsstelle für Kinder, Jugendliche und deren Familien

de Pforzheim, Kronprinzenstr. 51,
75177 Pforzheim, tél. 07231/2 81 70-0,
www.diakonie-pforzheim.de/245.html

Les services proposés par le centre d'aide et d'accueil comprennent notamment l'orientation scolaire et familiale, le conseil aux enfants et aux jeunes, une aide en cas de crises, des conseils aux écoles et établissements de la petite enfance. L'aide est en principe gratuite.

Drobs - Jugend- und Drogenberatungsstelle

Schießhausstr. 6, 75173 Pforzheim,
tél. 07231/9 22 77-0,
www.agdrogen-pf.de

Le Jugend- und Drogenberatungsstelle conseille, accompagne et traite les jeunes se trouvant dans des situations problématiques, les personnes en état de dépendance ou menacées de l'être, mais aussi leurs familles.

Deutscher Kinderschutzbund

Pforzheim Enzkreis e. V., Ostendstr. 12,
75175 Pforzheim, tél. 07231/58 98 98-0,
www.dksb-pforzheim.de

La Deutscher Kinderschutzbund propose notamment des services de conseil et d'assistance lorsque les relations familiales sont difficiles. L'Union de protection des enfants est un lieu de discussion pour les parents isolés et propose également des groupes de jeux pour les tout-petits et les enfants. Elle est accessible aux enfants, aux jeunes et aux adultes 24h/24 (tél. 07231/76 72 00).

10.5 Sport/associations sportives (Sportvereine)

Ceux qui souhaitent pratiquer un sport peuvent s'inscrire auprès d'une association sportive de Pforzheim. Un large éventail d'activités physiques et sportives y sont proposées pour les personnes de tous les âges.

L'activité physique régulière pratiquée lors de l'adhésion à une association sportive permet de rester en forme et en bonne santé. Elle présente d'autres avantages, en particulier pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour les adultes :

- elle renforce la personnalité et le bien-être ;
- une activité physique régulière favorise le développement physique et mental des enfants et des jeunes ;
- elle constitue l'occasion d'établir des contacts sociaux voire de nouer de nouvelles amitiés ;
- le contact avec les membres allemands facilite l'apprentissage de la langue ;
- la vie au sein de l'association sportive permet de promouvoir les compétences sociales et l'apprentissage des valeurs telles que l'équité, la tolérance et le respect.

À Pforzheim, plus de 100 associations sportives proposent de nombreux sports, dont la gymnastique, le football, la natation, le tennis, le handball, le basket, le judo, le karaté, l'athlétisme, la danse, l'équitation et bien d'autres encore.

L'adhésion à une association sportive de sport est payante. Les frais d'adhésion des enfants et des jeunes issus de familles à faibles revenus peuvent être pris en charge par le Bildungspaket (voir 7.5 « Bildungspaket »).

Si vous êtes intéressé par une association sportive

Où ?	Amt für Bildung und Sport
Adresse	Lindenstr. 2, Zimmer 1.21, 1. Stock, 75175 Pforzheim
Contact	Pour toute information, veuillez téléphoner aux numéros suivants : 07231 / 39-29 29, 39-24 14, 39-11 60
Que recevez-vous ?	Informations relatives aux associations sportives



11. Social

11.1 Second Hand Palast

Le Second Hand Palast propose un large choix de meubles, de mobiliers de ménage et de textiles d'occasion en bon état et ce, à des prix très attractifs.

Achat au Second Hand Palast	
Adresse	Zeppelinstr. 16, 75175 Pforzheim
Horaires d'ouverture	mardi – vendredi 09h00 – 17h00
	samedi 09h00 – 13h00
	lundi Fermeture hebdomadaire

11.2 Pforzheimer Tafel

La Pforzheimer Tafel (équivalent allemand des Restos du cœur) propose des aliments à prix réduit. Seules les personnes détenant un Pforzheim-Pass de niveau F peuvent faire des achats à la Pforzheimer Tafel.

Achat à la Pforzheimer Tafel		
Adresse	Zeppelinstr. 16 75175 Pforzheim (Oststadt)	Kelterstr.107 75179 Pforzheim (Brötzingen)
Horaires d'ouverture	lundi – vendredi 10h00 – 15h30	lundi – vendredi 10h00 – 14h00 Fermé le mercredi
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Pforzheim-Pass de niveau F• Photo	
Que recevez-vous ?	Autorisation d'achat À conserver impérativement	



11.3 Pforzheim-Pass

Grâce au Pforzheim-Pass, vous avez la possibilité d'utiliser les services de la Stadt Pforzheim et d'autres organisations à des prix réduits – par exemple pour les frais de crèche, de maternelle et de garderie d'enfants (Kindertagesstätte – KiTa), la piscine, les institutions culturelles, la Pforzheimer Tafel (équivalent allemand des Restos du cœur) et bien d'autres encore. Les niveaux de prestations du Pforzheim-Pass (niveaux A à F) varient en fonction des revenus des familles.

Les personnes pouvant faire la demande du Pforzheim-Pass sont les suivantes :

- Personnes ayant de faibles revenus
- Familles ayant un ou plusieurs enfants
- Parents isolés ayant un ou plusieurs enfants

Demande du Pforzheim-Pass

Où ?	Bürgerzentrum ou administrations locales (Ortsverwaltungen)
Adresse	Altes Rathaus, Erdgeschoss Östliche Karl-Friedrich-Str. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	lundi – mercredi 07h30 – 13h00 jeudi 08h00 – 12h00 14h00 – 18h00 vendredi 08h00 – 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">• Passeport ou carte d'identité• Demande du Pforzheim-Pass dûment remplie• Attestation de salaire remplie par l'employeur <p>Informations et formulaire sous : www.stadt-pforzheim.de/Bürgerservice/Dienstleistungen von A-Z/Pforzheim Pass</p>
Que recevez-vous ?	Le Pforzheim-Pass À conserver impérativement



11.4 Redevance radio-télévision (Rundfunkbeitrag)

En Allemagne, toutes les citoyennes et tous les citoyens majeurs qui possèdent une télévision, une radio ou un ordinateur sont en principe soumis à la redevance radio-télévision. La redevance est perçue pour l'utilisation des programmes du service public. La redevance est due à compter du premier jour du mois dans lequel vous emménagez dans un appartement, y être inscrit en vertu du régime des déclarations domiciliaires (Melderecht) ou êtes mentionné en tant que locataire dans le contrat de location (Mietvertrag).

La redevance est perçue par appartement – peu importe combien de personnes y vivent et combien d'appareils radios sont disponibles.

- Certains groupes de personnes peuvent être exonérés et respectivement obtenir une réduction de la redevance radio-télévision pour des raisons financières ou de santé. Cette demande ne peut être effectuée que par écrit.
- Le formulaire de demande peut être obtenu sous www.rundfunkbeitrag.de ou à Pforzheim, Blumenhof 4 (stand d'information au 1^{er} étage).
- La demande dûment remplie et signée ainsi que les preuves nécessaires doivent être retournées à « ARD ZDF Deutschlandradio Beitragservice, 50656 Cologne ».

12. Annexe

12.1 Jours fériés dans le Baden-Württemberg



Nouvel an	1 ^{er} janvier
Épiphanie	6 janvier
Vendredi saint	Mars/avril
dimanche de Pâques	Mars/avril
lundi de Pâques	Mars/avril
Fête du Travail	1 ^{er} mai
Ascension	Mai/juin*
dimanche de Pentecôte	Mai/juin*
lundi de Pentecôte	Mai/juin*
Fête du Saint-Sacrement	Mai/juin*
Jour de l'Unité allemande	3 octobre
Toussaint	1 ^{er} novembre
1 ^{er} jour de Noël	25 décembre
2 ^e jour de Noël	26 décembre

* Il s'agit de jours fériés chrétiens qui tombent chaque année à une date différente.



12.2 À savoir concernant Pforzheim

Pforzheim, ville située dans le Baden-Württemberg, était déjà connue à l'époque romaine sous le nom « Portus » (latin : port/gué). La ville est située au pied (au nord) de la Schwarzwald, où les rivières Enz, Nagold et Würm confluent.

Au 18^e siècle, une industrie de bijoux et de montres devenue mondialement célèbre s'est implantée à Pforzheim. D'où le nom « Ville d'or » ou de « Ville de l'or, des bijoux et des montres ».

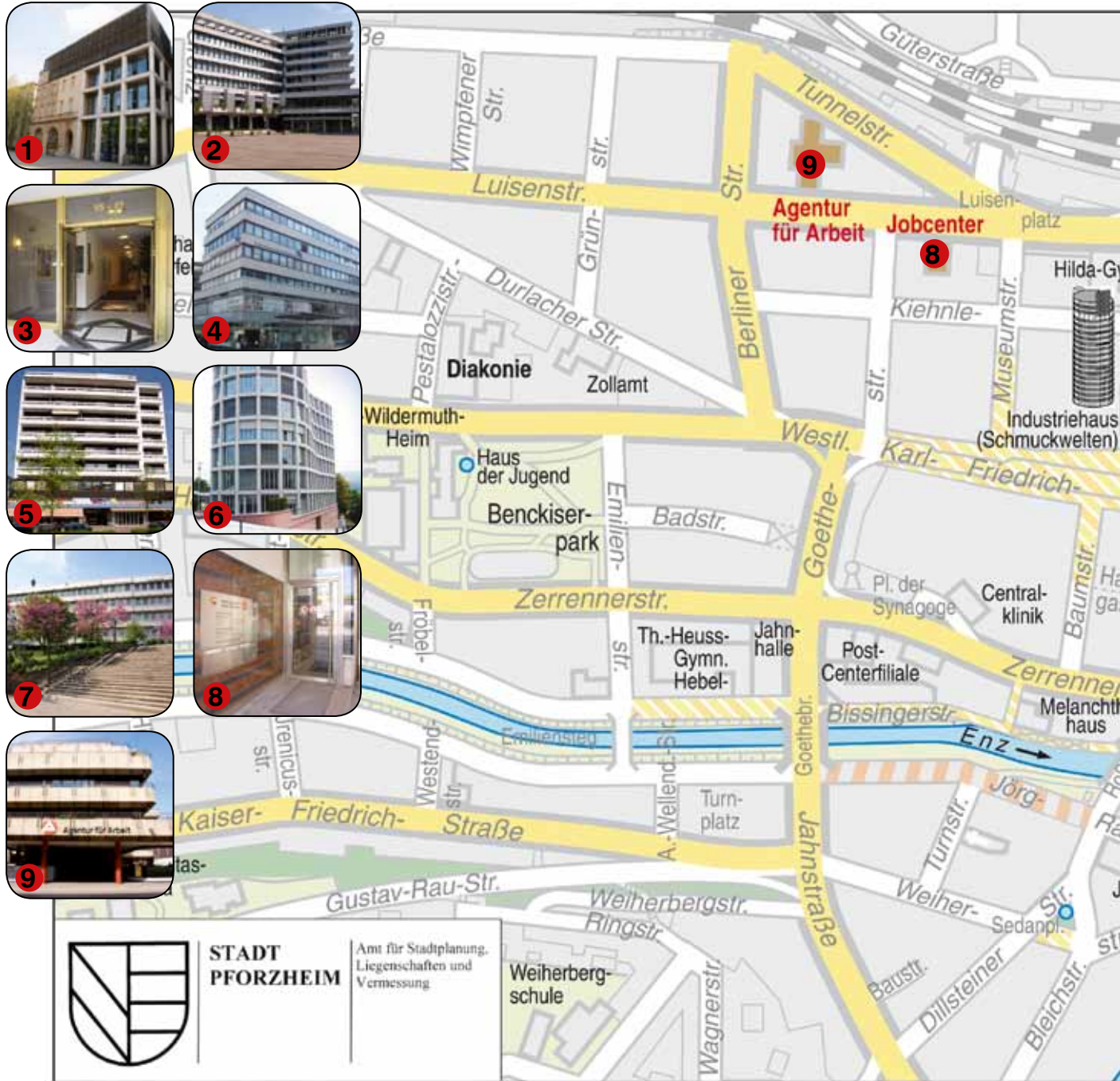
Dates et faits	
Superficie :	98,03 km ²
Nombre d'habitants :	118 510 (au 30/06/2013)
Densité :	1 209 habitants par km ²
Codes postaux	75172, 75173, 75175, 75177, 75179, 75180, 75181
Indicatifs téléphoniques	07231 et 07234
Numéro d'immatriculation :	PF
Découpage de la ville :	15 quartiers
Maire :	Gert Hager (SPD)

12.3 Quartiers



Quartiers	
1 ^{er} Centre-ville (Innenstadt)	9 ^e Dillweißenstein (avec Sonnenhof)
2 ^e Au	10 ^e Buckenberg (avec Haidach, Hagenschieß et Altgefäll)
3 ^e Oststadt	11 ^e Büchenbronn (avec Sonnenberg)
4 ^e Nordstadt (avec Maihälden)	12 ^e Eutingen (avec Mäuerach)
5 ^e Südoststadt	13 ^e Hohenwart
6 ^e Südweststadt	14 ^e Huchenfeld
7 ^e Weststadt	15 ^e Würm
8 ^e Brötzingen (avec Arlinger)	

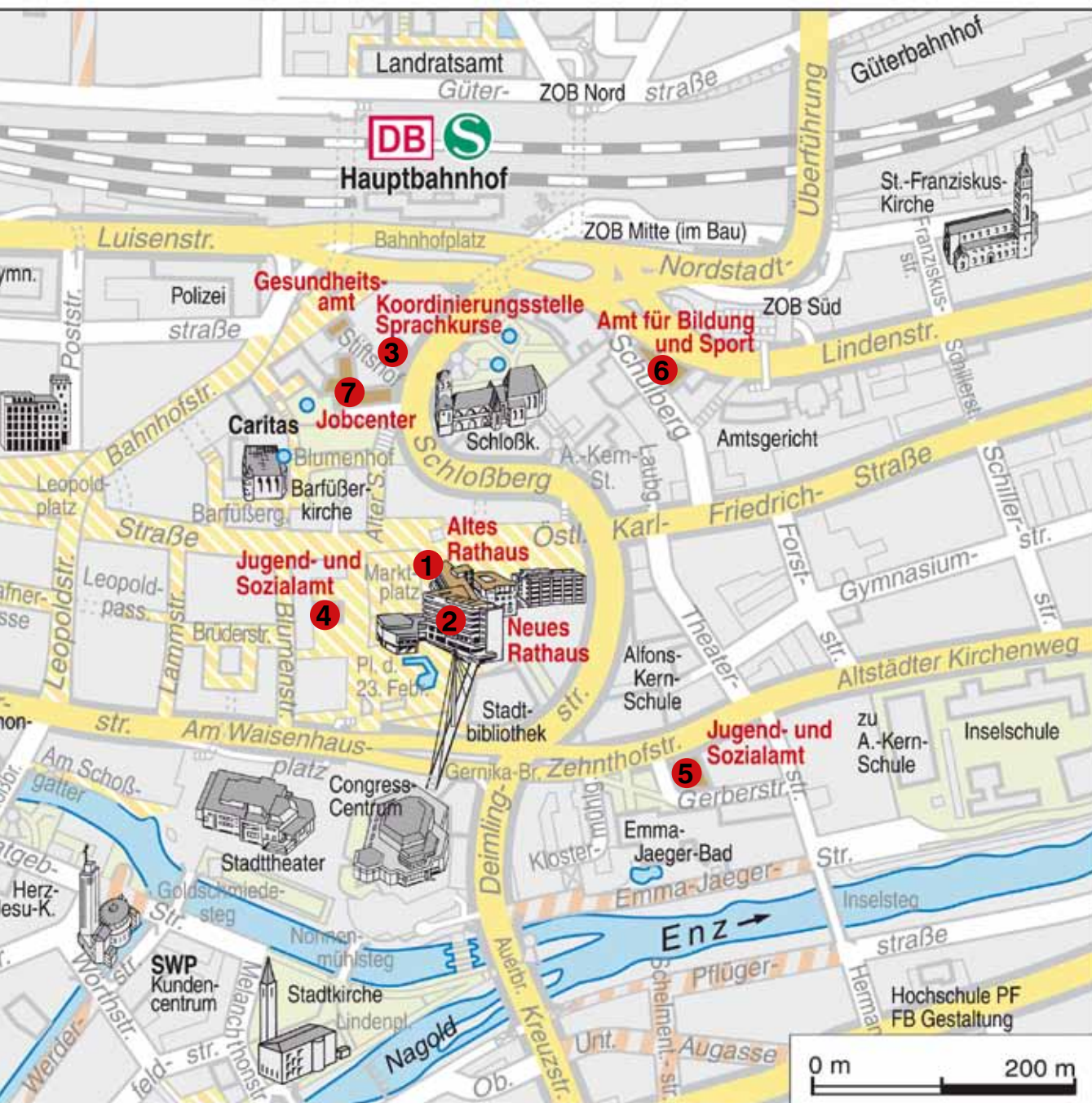
12.4 Centre-ville de Pforzheim



**STADT
PFORZHEIM**

Amt für Stadtplanung,
Liegenschaften und
Vermessung

Weiberberg-
schule





12.5 Liste des États membres de l'UE

Pays (année d'adhésion)	Pays (année d'adhésion)
Belgique (1952)	Malte (2004)
Bulgarie (2007)	Pays-Bas (1952)
Danemark (1973)	Autriche (1995)
Allemagne (1952)	Pologne (2004)
Estonie (2004)	Portugal (1986)
Finlande (1995)	Roumanie (2007)
France (1952)	Suède (1995)
Grèce (1981)	Slovaquie (2004)
Irlande (1973)	Slovénie (2004)
Italie (1952)	Espagne (1986)
Croatie (2013)	République tchèque (2004)
Lettonie (2004)	Hongrie (2004)
Lituanie (2004)	Royaume-Uni (1973)
Luxembourg (1952)	Chypre (2004)

Mentions légales

Éditeur et texte :
Stadt Pforzheim, Jugend- und Sozialamt,
Integrationsbeauftragte Anita Gondek
Marktplatz 4
75175 Pforzheim

Rédaction : Anita Gondek, Karin Reichenbacher
Téléphone : 07231/39-21 17 ou 39-35 88
Fax : 07231/39-25 40
E-mail : anita.gondek@stadt-pforzheim.de
karin.reichenbacher@stadt-pforzheim.de

Les réimpressions et les traductions imprimées ou en ligne ne sont pas autorisées même sous forme d'extrait.

La brochure (au format PDF) peut être téléchargée à l'adresse www.pforzheim.de/rat-hilfe/lebensbereiche/integration.html.

Dernière mise à jour : septembre 2014, 4^e édition

Photos et mise en page :
Travail du séminaire Melissa Schade
www.melissaschade.net
Technisches Gymnasium
Section technique de conception
et technique multimédia
de l'Akademie für Kommunikation
Pforzheim

Akademie für Kommunikation
in Baden-Württemberg



Encadrement :
Iris Guldán, direction du département
lycée technique
www.akademie-bw.de/pforzheim

Photos et mise en page :
Sonja Fischpera
www.grafik-fuers-volk.de

Cette brochure a été traduite dans le cadre du projet « Netzwerk Bleiberecht Stuttgart-Tübingen-Pforzheim » (Réseau Droit de séjour Stuttgart-Tübingen-Pforzheim). Le réseau a pour objectif de soutenir l'intégration des réfugiés et des migrants de ces trois régions sur le marché du travail afin de leur permettre de s'établir durablement en Allemagne. Elle est cofinancée par le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales et le Fonds social européen, dans le cadre du programme fédéral FSE pour l'accès et le soutien à l'emploi des migrants et des réfugiés ayant accès au marché du travail.





Altes Rathaus
Östliche Karl-Friedrich-Str. 2,
75175 Pforzheim



Neues Rathaus
Marktplatz 1, 75175 Pforzheim



Koordinierungsstelle Sprachkurse
Schlossberg 15, 75175 Pforzheim



Jugend- und Sozialamt
Marktplatz 4, 75175 Pforzheim



Jugend- und Sozialamt
Zehnthofstr. 10, 75175 Pforzheim



Amt für Bildung und Sport
Lindenstr. 2, Zimmer 1.21,
75175 Pforzheim



Jobcenter
Blumenhof 4, 75175 Pforzheim



Jobcenter
Luisenstr. 29, 75175 Pforzheim



Agentur für Arbeit
Luisenstr. 32, 75172 Pforzheim